

Parité en politique : évolution ou révolution ?

Pour la deuxième année consécutive, le bureau national du mouvement féministe Elles aussi s'est réuni à Bréhal pour un séminaire de travail à l'invitation de l'association Femmes et élus de la Manche. « Une déflagration s'annonce dans le paysage politique masculin » pour 2014 et 2015.

L'objectif affirmé des féministes politiques est d'obtenir la parité dans toutes les instances élues. C'est le cœur même du combat mené depuis 1992 par le réseau national pluraliste Elles aussi et plus localement par l'association Femmes et élues de la Manche. Si depuis 1999, la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions et mandats électifs ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales, le chemin sera encore long à parcourir avant de parvenir à une parité complète dans les instances élues, les collectivités territoriales et la société civile.

C'est pourtant un pas de géant qui vient d'être franchi dans le partage équilibré des pouvoirs, une véritable révolution qui va profondément bouleverser et modifier le paysage politique de nos communes et de nos départements. Portées par la loi du 17 avril 2013, deux grandes nouveautés vont intervenir pour les élections des conseils municipaux en 2014 et celles des assemblées départementales en 2015.

■ Plus de conseillères et d'adjointes

Depuis juin 2000, la parité a été introduite dans les scrutins de listes pour les élections municipales, mais elle limitait ce dispositif législatif aux communes de plus de 3 500 habitants. Pour 2014, le seuil a été abaissé à 1 000 habitants, un chambardement qui devrait entraîner l'élection d'au moins 16 000 femmes supplémentaires aux postes de conseillères ou adjointes (34,8 % de femmes siègent aujourd'hui dans les conseils municipaux). Qu'en sera-t-il pour la fonction de femmes-maires ? La question reste posée (seulement 13,9 % de femmes exercent actuellement cette fonction en France et majoritairement

dans des communes de moins de 1 000 habitants). Quoi qu'en soit le résultat, il impactera de facto les communautés de communes car les communes de plus de 1 000 habitants vont devoir présenter à leur tour des listes paritaires pour les délégations communautaires.

■ Un nouveau mode de scrutin

Le mouvement féministe Elles aussi le réclamait depuis plusieurs années. 2015 verra la mise en place du scrutin binominal lors des élections des futures assemblées départementales qui vont prendre le relais des actuels conseils généraux. Désormais, un binôme homme/femme sera élu sur chaque canton. « La loi instaurant ce mode de scrutin, votée par l'Assemblée nationale et le Sénat, a été validée par le Conseil constitutionnel. Cela va être une révolution car actuellement, il n'y a que 14 % de femmes dans les conseils généraux. 50 % de femmes et 50 % d'hommes devront être élus. Dans le département de la Manche, il y a 91 % d'hommes et un certain nombre d'entre eux vont devoir céder leur place. Chaque groupe politique présentera un homme et une femme sur la même liste, mais le nombre des cantons sera divisé par deux en France, de 4 000 on passera à 2 000. On ne connaît pas encore le redécoupage mais sur chaque canton réunifié, il y aura un homme et une femme élus au même niveau qui auront un rôle politique identique », précise Armelle Danet, présidente de l'association féministe.

■ Un appel d'air pour les femmes

Le réseau Elles aussi et l'association Femmes et élues de



Le bureau national du mouvement féministe Elles aussi, qui milite pour la parité dans les instances élues, s'est réuni cette semaine à Bréhal pour un séminaire de travail autour de sa présidente Armelle Danet (1^{re} à gauche) et de la présidente de l'association Femmes et élues de la Manche, Huguette Legros.

la Manche entendent sensibiliser les femmes à l'engagement politique. De septembre à octobre, des forums publics vont être organisés autour de témoignages de femmes élues pour informer les futures candidates aux élections municipales. « Dans les communes de 1 000 à 3 500 habitants, nous allons organiser des réunions à l'adresse des femmes, en partenariat avec

Familles rurales et avec l'Association des maires ruraux de France. Nous avons élaboré un guide de la candidate intitulé 2014, en avant les femmes !, qui explique clairement les enjeux d'une candidature. Cela n'a jamais été fait jusqu'alors », ajoute Huguette Legros, présidente de l'association manchoise.

Dans le département, quatre rencontres sont pré-

vues à Bréhal (4 octobre), Moyon (9 octobre), Saint-Laurent-de-Terregatte (15 octobre) et Brix (16 octobre). « Nous voulons affirmer toute la légitimité des candidatures de femmes et en finir avec les propos habituels mettant en doute leurs compétences, leurs capacités et leur crédibilité », conclut Anne-Marie Marmier, d'Elles aussi.